

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, ROUX Vincent, DUBOIS Anthony, LOUVET Marie-Ange.

Absents excusés : DENIS Jean-Noël, MARTEL Caroline, LERAT Marie-Thérèse, PINTO Miguel, PONCHON Marcel.

Monsieur DUBOIS Anthony a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↪ Travaux de mise aux normes électriques à l'épicerie ;
- ↪ Délibérations diverses ;
- ↪ Questions diverses.

I – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES A L'EPICERIE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est urgent et nécessaire de faire réaliser des travaux de mise aux normes électriques dans la cuisine de l'épicerie.

Elle précise qu'à la construction du bâtiment, la cuisine était réservée au logement de l'exploitant alors qu'elle est maintenant utilisée pour la préparation de repas.

De plus, le bail précaire établit entre l'exploitant et la commune stipule que seule la petite restauration peut être pratiquée.

Elle présente l'estimation aux conseillers municipaux : le devis de Monsieur GAUTIER Patrick, électricien, s'élève à 732.12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis.

II – DELIBERATIONS DIVERSES

Bail commercial épicerie

Madame le Maire rappelle comme mentionné ci-dessus que le bail précaire établit pour la location du commerce multi-services arrivera à son terme le 6 avril prochain.

Seul un bail commercial peut être contracté à l'issue de la période de 23 mois qui vient de s'écouler.

L'exploitante du commerce accepte de continuer son activité.

Madame le Maire demande donc l'autorisation de faire les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

III - QUESTIONS DIVERSES

Préparation du budget en cours.

Séance terminée à 19h30.

Le Maire,